



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E137348

VALABLE JUSQU'AU

05/09/2026

ÉDITÉ LE

04/08/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/05/2004

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 26/04/2019
1 000

Raison sociale : GREVERIE MENUISERIE

LE VIVIER
18220 PARASSY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURGES CEDEX 2004B00213

Siret : 453 751 406 00019

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 0015822

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 118033989 Y 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 118033989 Y 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Téléphone : 02 48 64 29 64

Portable : 06 34 42 87 07

Fax :

Site Internet :

E-mail : greveriemenuiserie@orange.fr

Responsabilité légale :

MOUSSET DOMINIQUE PRÉSIDENT / LAVEAU VERONIQUE DIRECTRICE
GENERALE

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	06/09/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	06/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	06/09/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	06/09/2023
o Isolation des combles perdus	06/09/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	06/09/2023

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.